

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RECEPTEUR

Destinataire :

PCT

NOTIFICATION DU FAIT QU'UN DOCUMENT
N'EST PAS PRIS EN CONSIDÉRATION OU EST
CONSIDÉRÉ COMME N'AYANT PAS ÉTÉ REMIS

(règles 89bis.2, 92.1)b), dernière phrase, et
92.4.g)ii) du PCT)

Date d'expédition
(jour/mois/année)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire

NOTIFICATION IMPORTANTE

Demande internationale n°

Date du dépôt international
(jour/mois/année)

Déposant

1. Une invitation

- formulaire PCT/RO/131
 formulaire PCT/RO/141

a été expédiée par l'office récepteur le :

_____.

2. Aucune réponse à cette invitation n'est toutefois parvenue à l'office récepteur dans le délai qui y était indiqué. En conséquence, l'office récepteur notifie au déposant que **le document auquel il est fait référence dans cette invitation n'est pas pris en considération ou est considéré comme n'ayant pas été remis**.

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone